

Lettre ouverte d'un libériste-parapentiste :

Parc National du Mercantour : les pleutres et leur principe de précaution.

Bonjour,

Ce jour, j'ai décidé de démissionner de tous mes mandats FFVL* et CDVL06* afin de pouvoir exprimer librement mes convictions personnelles.

Après avoir œuvré 2 ans à la suite de Monsieur Alex DORDOR pour faire évoluer la réglementation, mon constat est identique au sien : 3 « miettes » souvent inexploitable.

Je serai très bref et concis :

La loi interdisant les interdictions, fait obligation aux responsables du Parc National du Mercantour (PNM) de réglementer les activités dans la zone « cœur »

Ne connaissant rien à notre activité et malgré des heures d'explications, les responsables du PNM réglementent à minima les décollages et le survol du cœur du parc en vertu du principe de précaution. Cette réglementation excessivement restrictive, donc quasiment inexploitable, est équivalente à une interdiction déguisée.

Questions :

Dimanche 19 juillet 2015, sera donné un concert dans l'amphithéâtre naturel du lac Negre au cœur du PNM...navettes en bus au col de Salève, piano (monté en hélico ?), cors des alpes, chorales et bien d'autres instruments vont inonder de décibels à la phone locale .

Messieurs les décideurs, avez-vous l'expérience nécessaire pour affirmer que la faune appréciera ce bruit ? J'en doute ! Alors pourquoi ne pas simplement appliquer votre très cher « principe de précaution » en interdisant simplement cette manifestation ?

Le conseil départemental qui initie cette manifestation est certainement plus fort qu'une poignée de parapentistes... « Selon que vous soyez puissant ou misérable... »

VOTRE INCOHERANCE N'EST PAS EXCUSABLE. PRENEZ VOS RESPONSABILITES :
appliquez pour tous ou démissionnez.

Pierre Lauziere

Citoyen Français et Parapentiste.